



BUDGET ANNEXE
« CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
PRIMITIF

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	4
2.2 La dette du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	6
4. La section de fonctionnement du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	7
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « centre de formation d'apprentis »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « Centre de formation d'apprentis » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section de fonctionnement : 9,51 M€
- ✓ en section d'investissement : 1,48 M€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 /	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	8,46	8,77	9,51	0,74	8%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	6,64	7,30	7,81	0,51	7%
Epargne de gestion courante (EBG)	1,82	1,47	1,70	0,23	16%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	21,5%	16,8%	17,9%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0,26	0,10	0,06	-0,04	-41%
Résultat exceptionnel large	-0,26	-0,10	-0,06	0,04	-41%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	1,56	1,37	1,64	0,27	20%
Taux d'épargne de gestion	18%	16%	17%		
<i>Recettes réelles</i>	8,46	8,77	9,51	0,74	8%
<i>Dépenses réelles</i>	7,09	7,63	8,06	0,43	6%
Epargne brute (EBE)	1,37	1,14	1,45	0,31	27%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	16,2%	13,0%	15,2%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1,07	1,12	1,12	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	0,30	0,02	0,33	0,31	
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	3,6%	0,2%	3,4%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	9,20	8,13	7,07	-1,07	-13%
Capacité dynamique de désendettement	6,7	7,1	4,9		

Le taux d'épargne brute de 15,2% est en augmentation par rapport au budget voté 2024 en raison de recettes de gestion courante qui augmentent dans des proportions plus importantes que les dépenses de gestion.

Avec 1,45 M€, l'épargne brute permet de couvrir l'annuité en capital de la dette, d'un montant de 1,12 M€.

L'encours de dette est en diminution (-13%) et passe de 8,13 M€ en 2024 à 7,07 M€ en 2025.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « centre de formation d'apprentis »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Emprunt prévisionnel budget primitif 2025 (c)	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(c)
Volume	7 067 K€	1 120 K€	0	5 947 K€

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 évalué à 5 947 K€ est en diminution de 16% avec aucun nouvel emprunt inscrit au budget primitif.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 120 K€ sur 2025 et est constant par rapport au précédent exercice.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « centre de formation d'apprentis » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET RELATIONS INTERNATIONALES GESTION MDTURE 2020-26	1 280 K€		242 K€	270 K€	245 K€	59%
	SOUS-TOTAL	1 280 K€	0	242 K€	270 K€	245 K€	59%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€		0	3 K€	0	30%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	100 K€	81 K€	5 K€	34 K€	112 K€	83%
	SOUS-TOTAL	110 K€	81 K€	5 K€	37 K€	112 K€	80%
	TOTAL	1 390 K€	81 K€	247 K€	307 K€	357 K€	62%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2025 est en augmentation et s'élève à 1 471 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 62% au 31/12/2025.

Une variation du volume d'autorisation de programme est constatée pour l'AP « Numérique Gestion mandature 2020-2026 » de 81 K€. Ces crédits sont destinés au renouvellement du matériel informatique, l'achat de licences ou de logiciels spécifiques.

En 2025, les principaux investissements représentent :

- 245 K€ inscrits pour les travaux récurrents afférents à l'autorisation de programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales Gestion Mandature 2020-2026 ». Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées. Ici il s'agit de l'acquisition et du renouvellement de matériels pour le Centre de formation des apprentis.
- 112 K€ dédiés aux programmes logistique, numérique et parc automobile pour l'acquisition de matériel informatique.

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	8,46	8,77	9,51	8,45%
Recettes de gestion courante	8,46	8,77	9,51	8,45%
013 - Atténuations de charges		0,02	0,04	46,98%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,11	0,06	0,05	-18,75%
73 - Impôts et taxes		0,05		-100,00%
74 - Dotations et participations	8,35	8,63	9,42	9,08%
75 - Autres produits de gestion courante			0,00	
Recettes d'ordre	0,00	0,01	0,01	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,01	0,01	0,00%
Total recettes de fonctionnement	8,46	8,77	9,51	8,45%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total recettes de fonctionnement cumulées	8,46	8,77	9,51	8,45%

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 9,51 M€, en augmentation de 8,45% par rapport au total voté 2024.

Cette augmentation concerne essentiellement le chapitre 74 qui est également la principale recette positionnée au budget primitif avec 9,42 M€

Le chapitre 74 concerne :

- ✓ les recettes versées par les OPCO (Opérateur de compétence) pour la participation à l'apprentissage pour 6,5 M€ qui s'avère être en diminution de 5% en raison d'une évolution réglementaire ;
- ✓ la participation d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe en augmentation de 60% avec un montant de 2,92 M€.

Le chapitre 70 avec les ventes de prestations et services du CFA est en baisse de 18,75% en raison de la diminution de l'offre de formation continue pour les adultes (30 à 10K€ en 2025).

Les recettes d'ordre sont stables avec 0,01 M€ positionnés.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	7,09	7,63	8,06	5,70%
Dépenses de gestion courante	6,64	7,30	7,81	7,00%
011 - Charges à caractère général	2,02	1,79	1,86	3,86%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4,54	5,32	5,81	9,25%
65 - Autres charges de gestion courante	0,08	0,19	0,14	-26,89%
Autres dépenses de fonctionnement	0,45	0,33	0,25	-23,00%
66 - Charges financières	0,23	0,23	0,19	-14,80%
67 - Charges exceptionnelles	0,22	0,05	0,06	24,35%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations		0,05	0,00	-99,96%
Dépenses d'ordre	0,31	0,29	0,29	-0,48%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,31	0,29	0,29	-0,48%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	7,40	7,92	8,35	5,47%
023 - Virement à la section d'investissement	1,07	0,85	1,16	35,77%
Total dépenses de fonctionnement	8,46	8,77	9,51	8,42%

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 8,06 M€, en augmentation de 5,70% par rapport au budget voté 2024.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ un chapitre 011 de 1,86 M€, stable, avec une augmentation contenue de 4%. Il y a 0,58 M€ pour l'achat de matières premières pour les réalisations des étudiants, 0,21 M€ de nettoyage des locaux et 0,15 M€ d'électricité.
- ✓ un chapitre 012 en augmentation de 9% avec la prise en compte de l'évolution des effectifs dans le respect du plafond d'emplois fixé pour le budget annexe « centre de formation d'apprentis » pour 2025 et de l'étude de la revalorisation des rémunérations estimée du personnel enseignant

Il y a également un chapitre 66 en diminution de -14,80% du fait de la diminution de l'encours de dette pour 2025.

Les dépenses d'ordre sont stables avec 0,29 M€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement (hors dotations aux amortissements et provisions) de 1,16 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	1,45	1,43	1,48	3,4%
Dépenses d'équipement	0,38	0,31	0,36	16,0%
Total des opérations d'équipement	0,38	0,31	0,36	16,0%
Dépenses financières	1,07	1,12	1,12	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,07	1,12	1,12	0,0%
Dépenses d'ordre	26,38	26,10	0,01	-100,0%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,00	0,01	0,01	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	26,38	26,09		-100,0%
Total dépenses d'investissement	27,83	27,52	1,48	-94,6%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"		0,98		-100,0%
Total dépenses d'investissement cumulées	27,83	28,50	1,48	-94,8%

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 1,48 M€, en augmentation de 3,4% par rapport au budget voté 2024.

Les opérations d'équipement augmentent de 16% avec :

- ✓ 245 K€ pour l'opération « Acquisition et renouvellement de matériels pour le CFA Aix »
- ✓ 112 K€ pour l'opération « système d'information Métropolitain CFA » pour l'acquisition et le déploiement d'un logiciel pour la GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur) avec pour objet le suivi de l'inventaire, la maintenance et l'entretien des outils du CFA

Au chapitre 16, le montant de remboursement d'emprunt est stable à 1,12M€.

Les opérations d'ordre sont stables avec 0,01 M€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	0,08	1,27	0,03	-97,6%
Recettes d'équipement	0,08	0,15	0,00	-100,0%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,08	0,15		-100,0%
Recettes financières	0,00	1,11	0,03	-97,3%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)			0,03	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,98		-100,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)		0,13		-100,0%
Recettes d'ordre	26,68	26,38	0,29	-98,9%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,31	0,29	0,29	-0,5%
041 - Opérations patrimoniales	26,38	26,09		-100,0%
Total recettes d'investissement hors virement	26,76	27,65	0,32	-98,8%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1,07	0,85	1,16	35,8%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total recettes d'investissement	27,83	28,50	1,48	-94,8%

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 0,03 M€, en diminution de 97,6% par rapport au budget voté 2024. Cette diminution s'explique par l'absence de subvention en 2025 contrairement à l'année 2024.

Il n'y a pas d'inscription au chapitre 16 au titre de l'emprunt d'équilibre.

La seule recette réelle concerne le chapitre 10 pour 0,03 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Les recettes d'ordre sont stables avec 0,29 M€.

Le virement depuis la section de fonctionnement est constaté au chapitre 021 avec 1,16 M€.